

3A
Monsieur Potier
Membre de l'Institut
Hommage de l'auteur
Clément

UN
FORMULAIRE ARABE ANONYME
DU XI^e SIÈCLE

PAR
M. CL. HUART

EXTRAIT DU JOURNAL ASIATIQUE

(SEPTEMBRE-OCTOBRE 1917)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MCMXVII

Bibliothèque Maison de l'Orient



112807

UN
FORMULAIRE ARABE ANONYME
DU XI^e SIÈCLE

UN
FORMULAIRE ARABE ANONYME
DU XI^E SIÈCLE

PAR
M. CL. HUART

EXTRAIT DU JOURNAL ASIATIQUE

(SEPTEMBRE-OCTOBRE 1917)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MCMXVII

UN

FORMULAIRE ARABE ANONYME

DU XI^E SIÈCLE.

Un manuscrit arabe de ma collection, mesurant 0 m. 095 sur 0 m. 19 et paginé à 155 feuillets, porte le titre de كتاب الخزون في سلوة الحزون «L'emmagasiné, pour la consolation de l'attristé». La copie en a été exécutée en 636 de l'hégire (1238), vingt ans avant la prise de Bagdad par les Mongols, et achevée le dimanche 12 rébf II (21 novembre). Il ne porte pas de nom d'auteur. — L'écriture, assez courante et offrant de ci, de là quelques ligatures, est bien conservée; beaucoup de points diacritiques sont absents. Son titre est mentionné par HADJI-KHALFA, *Lexicon bibliographicum*, t. V, p. 468, n° 11651, où l'on remarque تسلية au lieu de سلوة; l'auteur turc le donne comme une des sources de l'*Irtiyâh el-akbâd* composé en 864 (1459) par Chems ed-dîn Abou 'l-Khaïr Moḥammed ben 'Âbd-er-Raḥman es-Sakhâwi⁽¹⁾, qui mourut en 902 (1497). C'est un recueil de modèles de lettres, un choix de rédactions littéraires toutes prêtes pour les différents usages de la vie civile.

(1) HADJI-KHALFA, *Lex. bibliogr.*, t. I, p. 244, n° 459; inconnu à BROCKELMANN, *Geschichte der arab. Litteratur*, t. II, p. 34.

La lecture de la préface va-t-elle nous apprendre quelque chose, sinon sur la personnalité de l'auteur, au moins sur son entourage et l'époque où il a vécu? Elle débute par une invocation en faveur de « notre maître, le *çâhib* (ministre) illustre, le savant équitable, celui qui occupe la place d'honneur (*çadr*) de l'islamisme, *Qiwâm ed-dîn, Rađî-émîr-el-mou'minîn* ⁽¹⁾, dont les drapeaux et les étendards sont victorieux, etc. ». L'auteur raconte ensuite qu'il était employé à la bibliothèque de ce ministre, et qu'il eut l'occasion d'y mettre la main sur deux livres, portant, le premier, le titre de *الصاحي في نور اشجار البراعة* « Le dégrisé, touchant les fleurs des arbres de la rhétorique et la lumière des matinées de l'éloquence ⁽²⁾ » et le second, celui de *جمل الأصول في عيون الفصول* « Ensemble des principes sur les sources des [différents] chapitres ⁽³⁾ », les deux ouvrages étant *المشرفين بسامى اسمه* « honorés de son illustre nom », c'est-à-dire, sinon composés par ce ministre, tout au moins à lui dédiés, et encore *المشرفين بعالي راسمه* « ayant comme ornement, à la partie supérieure de l'oreille, sa haute marque », probablement l'empreinte de son cachet, servant d'*ex-libris*. Il a fait un extrait de ces deux ouvrages, qu'il a distribué en 60 chapitres contenant chacun trois modèles de lettres ou d'actes, chacun avec la réponse appropriée.

Plus loin (fol. 2 v°, paginé 4 par une erreur ancienne), il nous apprend que son livre a été honoré du nom de « l'illustre émir, le Séyyid Abou-'Amr 'Othmân *عمر وعمن* », c'est-à-dire qu'il lui a dédié son ouvrage. Il s'agit de savoir qui sont ces

(1) Même titulature répétée au fol. 153 v°.

(2) Inconnu à Hadji-Khalfa.

(3) Un *Djomal el-oçoul* a été composé par Moïammed ben es-Sirri en-Nahwi, surnommé Ibn-es-Serrâdj, élève d'el-Mobarrad, mort en 316 (928); cf. HADJI-KHALFA, t. II, p. 622, n° 4186.

deux personnages, le ministre Qiwâm ed-dîn et l'émir Abou-'Amr 'Othmân. Le premier m'avait paru d'abord être ce Qiwâm-ed-dîn, ministre des Seldjouides de l'Iraq, qui est cité dans une poésie persane de Mo'izzî⁽¹⁾ et qu'on retrouve dans El-Bondârî⁽²⁾; il succéda comme ministre à son frère Djêlâl-ed-dîn ben el-Qiwâm de Dergozîn⁽³⁾; il est cité postérieurement à la date de la mort du sultan Arslan en 571 (1175-1176), par conséquent sous le règne de Toghrul III, fils d'Arslan⁽⁴⁾. Il était improbable que ce fût Qiwâm-ed-dîn Mas'ôud, fils de Diyâ-ed-dîn 'Omar Zerendî, qui fut ministre du Seldjoukide du Kirmân Tourânchâh avant 569 (1173)⁽⁵⁾, ou Qiwâm-ed-dîn Abou'l-Qâsim Toghrâ'î, ministre des sultans Sandjar, Maḥ-moûd et Toghrul II⁽⁶⁾. Mais M. Houtsma, le savant professeur à l'Université d'Utrecht, que j'ai consulté à raison de sa compétence pour ce qui concerne les Seldjouides, m'a fait observer à bon droit que ces divers personnages ne furent pas d'assez grands seigneurs pour être décorés d'un titre aussi pompeux que celui de *Radî-émîr-el-mou'minîn*, et qu'en fait ce titre a été porté, ainsi que celui de Qiwâm-ed-dîn, par le

(1) Cf. MUHAMMED 'AUFÎ, *Lubb al-Albâb*, éd. Browne, t. II, p. 83.

(2) Publié par HOUTSMA, *Recueil de textes relatifs à l'histoire des Seldjoukides*, t. II, p. 303.

(3) Ville et district à deux journées de distance d'Hamadan. Cf. BARBIER DE MEYNARD, *Dictionnaire de la Perse*, p. 229; HADJI-KHALFA, *Djihân-numa*, p. 301, cité dans CHARMOY, *Cheref-nâmeḥ*, t. I, p. 89; CL. HUART, *Histoire de Bagdad*, p. 64, n. 2; P. HORN, *Denkwürdigkeiten Schâh Tahmâsp*, p. 145; HAMDOLLAH MUSTAUFÎ, *Nozhet el-Qoloûb*, éd. Le Strange, p. 73 (cité par B. DE MEYNARD, *ibid.*, en note). — La traduction de ce nom par «Tamariskenthal» que l'on trouve dans P. HORN, *op. laud.*, p. 52, me paraît une étymologie populaire (*dêrê-i gazîn*).

(4) HAMDOLLAH MUSTAUFÎ, *Târikh-i Gozidê*, éd. et trad. J. Gantin, t. I, p. 304-305.

(5) HOUTSMA, *Recueil*, t. I, p. 111.

(6) Cf. MOHAMMED EL-HOSÉINI EL-YEZDÎ, *El-'Orâda*, éd. Süssheim (*Das Geschenck*), p. 113, 115 (manque à la table) et 116. Les dates de ces règnes nous reporteraient au début du XII^e siècle de notre ère.

célèbre ministre Nizhâm-el-Molk⁽¹⁾. Il s'agit bien effectivement de celui-ci, et nous avons affaire à un texte composé au XI^e siècle, cet illustre vizir ayant été, comme l'on sait, assassiné en 485 de l'hégire.

Quant à l'émir Abou-'Amr 'Othmân, je n'ai rencontré son nom nulle part.

A la fin (fol. 154 r^o), l'auteur énumère les principaux auteurs dont il s'est inspiré; parmi ses prédécesseurs, il cite le *çâhib* Ibn-'Abbâd (Abou 'l-Qâsim Ismâ'il), Ec-Çâbî Abou-Isḥâq (Ibrahîm ben Hilâl), Ibn-Ḥakkâr Abou 'l-Qâsim, Badî-'ez-Zemân Abou 'l-Faḍl Aḥmed ben el-Ḥoséin (el-Hamâdhânî, auteur des *Maqâmât*, dont les *Rasâ'il* ont été publiées à Constantinople en 1298 hég.), Abou-Bekr el-Khwârezmî, auteur d'autres *Rasâ'il* imprimées à Boulaq en 1276, à Constantinople en 1297, Abou'n-Naçr el-'Otbî (auteur du *Kitâb el-Yamîni*), Abou 'l-Faḍl el-Mikâlî⁽²⁾, Abou-Mançoûr eth-Tha'âlibî ('Abd-eî-Mélik). Ensuite vient une série de contemporains et de compatriotes *ومن جمعهم عصرنا وأكثرهم من مِصرنا* dont les noms me paraissent, d'ailleurs, complètement inconnus : le Kiyâ illustre Abou 'l-Faḥḥ, le vizir Rédjâ ben Yaḥyâ, le *khalîfa* Aḥmed ben 'Abd el-Mon'im, Abou 'l-Faḍl Dja'far ben 'Abdallah ben Maḥ-

(1) Ce surnom honorifique serait dérivé d'une phrase que lui aurait adressée le khalife El-Moqtadi-billah :

رضى الله عنك برضا أمير المؤمنين عنك

Cf. Ibn KHALIKÂN, éd. Wüstenfeld, n^o 178; trad. de Slane, t. I, p. 413. Il lui a été réellement appliqué, comme le prouvent deux vers des élégies rapportées par Ch. SCHEPER, *Siaset-namèh*, Supplément, p. 62, l. 12, et p. 65, l. 8. Une anecdote racontée par MIRKHOUD, *Rauzet ec-Çafâ*, t. IV, p. 89, montre que le khalife avait fait tisser des vêtements d'honneur dont le *ḫîrâz* (bordure formée de lettres entrelacées) se composait des titres de Nizhâm el-Molk, dont le premier était celui de Raḍî-Emîr-el-Mou'minîn.

(2) Fils d'Abou-Naçr Aḥmed ben 'Alî ben Ismâ'il Mikâlî, un des émirs du sultan Maḥmoud le Ghaznévide. Cf. *Tarîkh-i 'Otbî*, traduction persane (Téhéran, 1272 de l'hég.), p. 279.

moûd, le Kiyâ Chahriyâr el-Fârisî, Abou-Zéid en-Nâinî النّائني, Abou-'Abdallah el-Abarqouhî. Enfin il cite le cheïkh Abou-'Abdallah Moḥammed ben Abi 'l-Faradj le Malékite, qui a revu le texte et a fait déposer l'ouvrage dans la bibliothèque du ministre [Qiwâm-ed-dîn].

Au fol. 149 v°, nous rencontrons le nom d'Abou-Bekr el-Qohistânî, connu par une anecdote citée dans le *Qâbouûs-nâmé*⁽¹⁾ et par un quatrain reproduit dans le *Medjma' el-Fosaḥâ* de Riẓâ-Qouly-Khan⁽²⁾, sans qu'on sache bien si ces deux attributions ne sont pas fausses⁽³⁾. Voici, au contraire, d'une manière inattendue, un exemple des productions de sa plume en arabe :

سَمِعْتُ بَعْضَ الْأَدَبَاءِ قَالَ سَمِعْتُ أَبَا بَكْرٍ الْقَهْطِسْتَانِي قَالَ كَتَبْتُ كِتَابًا
فَتَحَّجَّجْتُ بِهِ لِيَمِينِ الدَّوْلَةِ مُحَمَّدٍ وَأَنْغَدْتُ إِلَى الْخِضْرَةِ الْمِجْسَدِيَّةِ
الْوَزِيرِيَّةِ مَعَ أَبِياتٍ يَمْلُئُهَا فِي مَدْحِهَا أَوْلَاهَا [بَسِيط]

شَمْسُ الْكِفَاةِ لَقَدْ أَعْلَيْتَ لِي خَطْرِي

وَقَدْ شَهَرْتُ بِمَا أَوْلَيْتَنِي خَبْرِي

كَلَامُكَ أَيُّهَا الْأَخُ الْبَارِعُ أَدَامَ اللَّهُ عَمْرَكَ قَدْ سَحَّرَ أَرْبَابَ الْكَلَامِ وَسَحَّرَ أَصْحَابَ
الْأَقْلَامِ وَكَأَنَّ الْكِتَابَةَ كَانَتْ إِلَى زَمَانِكَ تَمَّتِي أَنْ تَنْطِقَ بِلِسَانِكَ وَتَجْرِي
تَحْتَ بِيَانِكَ فِي طَاعَةِ سُلْطَانِكَ لَا جَرَمَ قَدْ أَنْسَتَ بِكُفْؤِهَا فَاعْطِيْتَهُ
بِكُلِّهَا وَجُزْءِهَا وَأَمَّا الْفَتْحُ أَنْشَأْتَهُ بَلْ ابْتَدَعْتَهُ فَمَا هُوَ إِلَّا سُورَةُ الْفَتْحِ أَوْ

(1) Traduction A. Querry, p. 368.

(2) T. I, p. 83.

(3) Edw. G. BROWNE, *A Literary History of Persia*, t. II, p. 278. Sur la contrée nommée Qohistan, et dont le chef-lieu était Qâin, voir Yâqout dans BARBIER DE MEYNARD, *Dict. de la Perse*, p. 436 et 466.

(4) Ms. بحري.

صورة الظفر والآنح بل ذاته عالية لطبقات الكتاب بل شمس فائتة في
فلك الآداب وأما اعتدادي بما انتشر من ذكرك فعلى حسب اعتقادي
فيما يظهر الله تعالى من أمرك وبعليه من قدرك والله عز وجل يحرسك
من عين الكمال ويتولاك بالفضل والإفضال

« J'ai entendu un certain lettré affirmer qu'il tenait de la bouche même d'Abou-Bekr el-Qohistânî le récit suivant : D'après les ordres que j'avais reçus, disait Abou-Bekr, j'ai écrit une lettre de victoire pour Yémîn ed-daula Maḥmouḍ⁽¹⁾, et je [la] fis parvenir à Son Excellence le Ministre de Méimend⁽²⁾, accompagnée de vers que j'avais composés en son honneur, et dont le premier était :

O soleil des ministres capables, tu m'as élevé en dignité, alors qu'au su de tout le monde, tu avais rendu préférable ma condition.

« Ton discours, ô mon frère excellent (que Dieu fasse durer ta gloire!), a fasciné les maîtres de la parole et a subjugué les héros de la plume. On dirait que l'art d'écrire, jusqu'à ton époque, désirait s'exprimer par ta langue et courir, sous ton talent d'exposition, dans l'obéissance à ton pouvoir. Forcément tu t'es familiarisé avec l'idée de l'égaliser; tu la lui as donnée tout entière. Quant à la [lettre de] victoire, je l'ai rédigée, ou mieux, je l'ai inventée de toutes pièces; elle n'est que le chapitre de la Victoire [du Qorân] ou la forme [extérieure] du triomphe et du succès. Mais que dis-je! Sa personne est trop haute pour les catégories d'écrivains; elle est un soleil

(1) Le célèbre sultan de la dynastie des Ghaznévides.

(2) Abou'l-Qâsim Ahmed ben Ḥasan Méimendî fut un des ministres du sultan Maḥmouḍ. Cf. ḤAMDOLLAH MUSTAUFÎ, éd. et trad. J. Gantin, t. I, p. 87; éd. Browne, t. I, p. 401; *Chronique d'Otbi*, traduction persane, p. 362 et suiv.; KHONDÉMIR, *Habib-os-Siyar*, t. II, 4^e partie, p. 26.

qui passe dans le ciel de la littérature. Mes aptitudes pour ta renommée répandue parmi le peuple, elles sont en raison de ma croyance dans la situation que Dieu te réserve et dans les hautes dignités qu'il te concédera. Que Dieu te garde du mauvais œil⁽¹⁾, et qu'il te charge d'être supérieur et de distribuer des bienfaits!»

Au fol. 150 r°, nous relevons le nom du qâdi Abou-Ṭâhir el-Bennân البنان qui avait demandé à ce même ministre la permission d'aller lui rendre visite à Ghazna; au fol. 151 v°, nous trouvons encore une rédaction qui porte le nom d'en-Naṭanzî El-Ḥoséin ben Ibrahîm et une autre attribuée à Abou-Ḥamîd el-Hamadhânî, rapportant une suite de phrases citées par le célèbre grammairien Abou 'l-Abbâs Aḥmed ben Yahyâ Tha'lab en-Naḥwî ech-Chéibânî⁽²⁾.

Nous donnons ci-dessous la liste des chapitres contenus dans l'ouvrage, ainsi que quelques extraits, suivis de leur traduction, destinés à faire connaître le style de l'auteur.

LISTE DES CHAPITRES DU KITÂB EL-MAKHZOÛN.

1. في التصديرات المعبر عنها بأحسن العبارات. «Préambules de lettres exprimés en expressions choisies». Modèles de félicitations pour certaines dates des douze mois de l'année lunaire.

2. في ذكر الوصول. Accusé de réception.

3. في أعجاز الكتب والرقاع. Formules terminales des lettres et des billets.

4. في إهداء السلم. Formules de salutation.

(1) Sur cette expression, voir MENINSKI, *Lexicon*, t. III, p. 790, 2° col.

(2) Cf. HEART, *Littérature arabe*, p. 152; Ibn-KHALLIKAN, trad. de Slane, t. I, p. 83.

5. Expression du désir et de la douleur provenant du fait de l'absence. *في ذكر الاشتياق والتألم من وحشة الغراق.*
6. Exposé des besoins qui se présentent selon la succession des vicissitudes. *في ذكر الأوطار السائحة على ممر الأوطار.*
7. Demandes d'intercession. *في ذكر الوسائل.*
8. Demandes d'accomplissement de promesses. *في ذكر استنجاز المواعد.*
9. Réprobation, menaces, avertissements, de la manière la plus efficace. *في الإنكار والوعيد والإنذار بأبلغ التهديد.*
10. Recherche de la faveur, demande de pardon, rappel à la douceur. *في الاستعطاف والاستغفاء والاستلطاف.*
11. Blâme pour n'avoir pas observé les conditions de la correspondance. *في المعاتبة على الإخلال بشرائط المكاتبة.*
12. Pour demander l'envoi de correspondances et vivifier le côté des allocutions. *في استدعاء المكاتبات واستنحار طرف المحاطبات.*
13. Reproches courants entre amis. *في ذكر العتاب الجاري بين الأحباب.*
14. Excuses de bonne compagnie. *في ذكر الاعتذار بلطيف الجوار.*
15. Désirs de rendre service et de se consacrer exclusivement à un bienfaiteur. *في ذكر الرغبة في الخدمة والانقطاع الى وليّ النعمة.*
16. Remerciements et actes analogues de la part d'un homme de bien. *في الشكر وما يتعلّق به من جميل البشر.*
17. Désirs, plaintes, injures, tout en conservant des égards. *في الاستزادة والشكاية والسبّة على حسن الرعاية.*

18. في الزيارة والاستحضر والاستنزارة. Pour les visites, faire venir quelqu'un, demander une visite.

19. في الإهداء والاستهداء. Pour donner et demander un cadeau.

20. في التهنائي. Félicitations (pour la nomination à un poste d'émir, de vizir, pour la réception d'un vêtement d'honneur, pour un emploi, pour les fêtes du Mihridjân et du Nauroûz, pour le Ramadân, les fêtes de la Rupture du jeûne et des Sacrifices, pour un mariage, pour la naissance d'un garçon ou d'une fille, pour le [second] mariage d'une mère, pour le retour du pèlerinage, pour la construction d'une maison, pour l'achat d'une esclave).

21. في ذكر العِلَّة والعيادة والاستبشار بزوال العارض وانقطاع المادَّة. Des maladies, des visites faites au malade, félicitations pour la cessation de l'accident et l'interruption de l'humeur vicieuse.

22. في التعازي وما يتصل بها من المرازئي. Sur les condoléances et les calamités qui s'y rattachent (décès d'une épouse, d'un père, d'une fille, d'une mère, d'un musulman au cours d'un pèlerinage, pour la perte d'une fortune).

23. في الإفصاح بخطب النكاح. Demandes de mariage en beau style.

24. في ذكر الخطبة على تباين الأقدار والرتبة. Demandes en mariage, en tenant compte de la différence de rang et de grade.

25. في ذكر بلوغ المقصد والانصراف من المعرّ والمولد. Sur le but atteint et le départ de son domicile et de son lieu de naissance.

26. في ذكر القُدوم وما فيه من خلاء الغوم. Sur le retour et la cessation des chagrins.

27. Sur l'amitié et le maintien des bonnes coutumes. في المودات والاستمرار على أحسن العادات.

28. Exhortations agréables, conseils dignes d'éloges et spirituels. في المواعظ اللطيفة والوصايا المستحسنة الطريقة.

29. Touchant les louanges, les belles qualités, le respect dû à l'honnête homme. في المدحة ومحامد الخصال والتنوير بمرضى الخصال⁽¹⁾.

30. Sur le blâme et les qualités hypocrites, la manière de couvrir d'opprobre les actions à désapprouver. في العُدْح ومنافق الخصال والتنهجين بمقاصح الافعال.

31. De la recherche de la prospérité et de l'accroissement de la fortune par l'agriculture et le labourage. في الحرث على العمارة والاستكثار من الزراعة والإثارة.

32. De la mensuration et de la moisson dans les villages de la Babylonie. في ذكر الحَزْر والحِصَاد في قُرى السَّوَاد.

33. Opérations préliminaires à la perception de l'impôt foncier et relatives au refus de le payer, par le traitement le plus doux. في الافتتاح بالخراج ومُخَلِّه بارفق العلاج.

34. في النظر والتنسويغ وسائر ما يتعلق بأسباب الديوان والنظر. Sur les inspections, les autorisations et autres, ayant rapport aux affaires administratives et à l'inspection efficace. البليغ.

35. Dépêches administratives relatives aux affaires courantes. في الرقاع الديوانية الحاوية بذكر الأحوال التجارية.

36. Sur les négociants, expliquant les affaires importantes et les besoins. في ذكر التَّجَّار المعرَّب عن مَهَمَّات العوارض والأوطار.

37. Billets courts, sur toutes sortes de sujets. في قصار الرقاع الحاوية بجميع الانواع.

(1) Lire الأفعال, à en juger par le parallélisme du n° 30.

38. في المناشير المطوية على مهمات الامور. Lettres-patentes renfermant des matières importantes.

39. في كتب الأمان لطالبي الأمان. Lettres de sauvegarde pour ceux qui la réclament.

40. في الأيمان بالعبارات الحسان. Formules de prestation de serment, en beau style.

41. في استيفاء الصدقة والجزية وما يتعلّق بها من الهوان والخزينة. Ordres de payement de la *çadaqa* et de la capitation, ainsi que sur les marques d'humiliation et de mépris qui doivent accompagner la perception de celle-ci⁽¹⁾.

42. في أمثلة التذكرة والمواصفات وقوانين المقاضاة. Exemples de billets d'inspection des lieux et règles du quitus.

43. في الصكك الديوانية الى الجهات الناحية. Titres authentiques administratifs adressés aux percepteurs des finances et aux agents régionaux.

44. في ذكر البرآت الموجز من العبارات. Reçus d'impôts en termes concis.

45. فيما يكتب على المعاملين من الخطوط والرقوم على ما جرى به. Rescrits et billets adressés à des hommes d'affaires, selon les coutumes établies.

46. في بذل الخطوط بالظاهر في العبرة القديمة من الانحطاط والسقوط. Envoi de lettres patentes pour servir d'exemples à la manière ancienne, en cas de déconfiture et de disgrâce (il s'agit de comptables qui n'ont pas rendu de comptes).

(1) Les marques d'humiliation imposées aux non-musulmans lorsqu'ils acquittent, entre les mains du percepteur, les impôts qui leur sont particuliers dérivent de *Qor.*, ix, 19 : *وهّم صاغرون* : cf. *Béîpâwî*, *Anwâr et-tanzîl*, éd. Fleischer, t. I, p. 383; *Tabarî*, *Tafsr*, t. X, p. 68; et surtout *BELIN*, *Fetoua sur la condition des Zimmis*, dans le *Journal asiatique*, 4^e série, t. XIX, 1852, p. 107.

47. في الحكايات الناطقة بالأحوال المتفحة. Récits racontant des situations de hasard (rapports de police ou dénonciations).

48. في أمثلة الجواز المعبر عنها بأحسن الإيجاز. Modèles de passeports, en termes concis.

49. في الفتوح المعبرة عن حال [الظفر الممنوح]. Lettres de victoire, exprimant la situation de la victoire accordée.

50. في القصاص الموشح بالتوقيعات الملثثة قصة رفعتها عن المجلس. Traitant des suppliques et orné⁽¹⁾ d'ordres d'exécution qui y sont insérés. Supplique présentée par moi au conseil établi par Nizhâm el-Molk (que Dieu l'ait en sa miséricorde!).

51. في المحاضر الكاشفة عن نيات الضمائر. Certificats découvrant les pensées et les intentions secrètes (actes de notoriété établissant la conduite de telle personne).

52. في الفتاوى الشرعية بالجوابات الفقهية. Demandes de solutions juridiques, avec les réponses des jurisconsultes.

56⁽²⁾. في العقود الديوانية بالألفاظ الكتابية. Contrats administratifs, en termes de rédaction d'actes notariés.

57. في العقود الشرعية بالعبارات الفقهية. Contrats légaux en termes juridiques.

58. في الفصول القصار النادرة المفححة عن محاسن الأقوال السائرة. Expressions protocolaires, courtes et rares, expliquant la beauté des paroles courantes.

59 et 60. Les titres manquent.

(1) Le mot الموشح se rapporte à الباب qui figure dans l'original.

(2) Lacune ancienne antérieure à la pagination, entre les f^o 127 v^o et 128 r^o.

الباب الثاني والثلاثون في ذكر الحزر

والجصاد في قُرى السَّواد

كِتَابِي أَطَالَ اللَّهُ بِقَاءِ الشَّيْخِ عَنْ سَلَامَةِ اسْتِدْيَمِ اللَّهِ أَحْسَنَهَا وَاسْتَوْزَعَهُ
شُكْرًا مَا مَنَحَ مِنْهَا وَالْحَمْدُ لِلَّهِ وَقَدْ اقْتَضَى الْحَالُ تَوْجِيهَ فَلَانِ الْحَزْرَ إِلَى
نَاحِيَةِ كَذَا لَمَّا شَهَرَ مِنْ عَنَائِهِ وَأَمَانَتِهِ وَخَبَرَ مِنْ وَفَائِهِ بِمَا يُسْنَدُ
إِلَيْهِ وَدِيَانَتِهِ لِحَزْرِ الْعَلَاتِ فِي جَمِيعِ الضِّيَاعِ وَتَعَرَّفَ مِبَالِغِ الدَّخْلِ فِيهَا
وَالرَّفْعِ وَالِاحْتِيَاظِ النَّامِ فِي تَقَادِيرِهَا رَافِعًا الْبَصْرَ فِي تَقْرِيرِهَا مُتَجَنِّبًا
الْحَبَابَةَ فِيهَا وَالظُّلْمَ وَالْإِنْسَاءَ وَالْعَشْمَ رَافِعًا بَصْرَهُ وَمُعْنًا فِيمَا يَأْتِيهِ
نَظْرَهُ لئَلَّا يَقَعَ حَيْثُ فِيهَا يَحْزُرُهُ وَلَا حَيْفَ أَوْ اشْتِنَاطَ فِيهَا يَقْدَرُهُ وَقَدْ
بَعَثْنَاهُ إِلَيْهِ لِيَبْذُلَ أَقْصَى وَكُرْهَ فِيهَا أَعْتَمَدَ فِيهِ عَلَيْهِ فَلِيَكُنَ مَعَهُ يَدًا
وَاحِدَةً فِي إِجْرَاءِ الْأُمُورِ وَرِعَايَةِ جَوَانِبِ الْجُمْهُورِ فِي الْحَزْرِ وَالسُّتَقْدِيرِ
وَلِيَنْصَبَ الْأَمْنَاءَ لِحِفْظِ صَحَارِبِهَا وَمَنْعِ الْيَدِ الْخَاطِئَةِ عَنِ التَّطَوُّانِ فِيهَا
مُرَاعِيًا ذَلِكَ بِنَفْسِهِ مُرَاعَاةً أَوْلَى الْعِنَايَةِ مُحْتَاطًا فِيهِ احْتِيَاظًا ذَوِي
النَّعْجِ وَالْحَمَايَةِ وَإِذَا اسْتَكْصَدَتِ الْعَلَّةُ يَقْدُمُ بِتَحْمِيلِ حَصَادِهَا وَجَمْعِهَا فِي
الْبِيَادِرِ الْخَصِيصَةِ وَلِيَبْعَثَ الْأَكْرَةَ عَلَى الدِّبَاسِ وَالتَّدْبِيرَةِ وَبَدَلُ الْجَهْدِ فِي
التَّصْيِيرِ وَالتَّنْقِيَةِ وَالْمُطَالَعَةِ بِمَا يَأْتِيهِ فِي جَمِيعِ الْأَبْوَابِ لِيَجِدَ لَهُ فِي
الْجَوَابِ مَا يَحْتَذِيهِ وَيَمْتَثِلُ الْهَدُودَ فِيهِ ۞

CHAPITRE XXXII. DE LA MENSURATION ET DE LA RÉCOLTE

DANS LES VILLAGES DE LA BABYLONIE.

« [Ceci est] ma lettre. Que Dieu prolonge la vie du Chéikh dans une bonne santé que je demande à Dieu de prolonger de la meilleure façon, en le priant d'inspirer la reconnaissance de

ce qu'il lui en a accordé! Louange à Dieu! La situation exige l'envoi d'un tel, mesureur, dans telle région, à cause de la réputation qu'il a acquise par ses soins et sa fidélité, du rapport qui nous a été fait de la manière dont il accomplit les missions dont il est chargé, de sa religiosité pour la mensuration des récoltes dans tous les villages, de sa connaissance du montant du revenu et des impositions dans ces villages, de ses précautions parfaites pour les estimations, exhaussant ses regards pour les fixations, évitant toute partialité, toute injustice, tout retard, toute iniquité, élevant ses regards et travaillant assidûment à ce qui tombe sous sa vue, de peur qu'il ne s'introduise quelque dommage dans ce qu'il mesure, quelque détriment ou quelque excès dans ce qu'il estime. Nous l'y avons envoyé pour qu'il prodigue ses efforts les plus profonds dans l'affaire que je lui confie. Qu'il soit avec lui (le Chéikh) d'une seule main pour l'exécution des affaires et l'observation des intérêts de la communauté dans la mensuration et l'estimation; qu'il nomme des agents de confiance pour en protéger les parties incultes et pour interdire à la main fautive de s'y immiscer. Il y veillera en personne comme le font ceux qui sont pleins de sollicitude, il prendra toutes les précautions usitées par les gens de conseil et de protection. Lorsque la récolte sera parvenue à maturité, il en hâtera la moisson ainsi que la réunion (des javelles) sur les aires fertiles. Qu'il envoie des agriculteurs pour fouler le froment (aux pieds des bestiaux) et le vanner; qu'il prodigue ses efforts pour le tamiser⁽¹⁾ et le nettoyer; qu'il examine ce qui lui surviendrait d'une manière quelconque, pour trouver dans la réponse le modèle à suivre et se conformer à ce qui y sera prescrit.»

(1) *كُصِّبِير*, dénomiatif de *صَيَّار*, plur. [anomal] *صَوَّار* «tamis à gros trous pour extraire le son» (BEAUSSIER, p. 379); donc «bluter, cribler, tamiser, passer au *صَيَّار*» (*ibid.*); participe passé II, *مُصَّبِر*, mêmes significations (*ibid.*, p. 380). Ce sens, inconnu à l'arabe classique, a été conservé par l'arabe ma-

للجواب وَرَدَ كِتَابُهُ مَقْصُورًا عَلَى ذِكْرِ الْحَزْرِ وَالتَّقْدِيرِ وَالعُدُولِ فِي الْجِدِّ وَالتَّشْمِيرِ فِيهِ عَنِ التَّقْصِيرِ فَتَلَقَّيْنَهُ بِالسَّمْعِ وَالتَّطَاعَةِ بِأَدْلَى ذَلِكَ قَاصِيَةَ الْوُكُودِ وَالتَّسْتَطَاعَةَ وَقَدْ سَارَعَتْ مَعَ الْحَزْرِ إِلَى النَّاحِيَةِ مُوقِعًا لِلْحَزْرِ عَلَى الْعَلَاتِ فِي الضِّيَاعِ الدَّانِيَةِ وَالتَّقَاصِيَةِ مِنْ غَيْرِ أَنْ جَرَى فِي ذَلِكَ حَيْفٌ وَاعْتِسَافٌ أَوْ جَرَى فِيهِ شَطَطٌ وَجَزَافٌ مُوَكَّلًا لِحَفْظِهَا الْأَمْنَاءَ الثَّقَاتِ لِيَحْفَظُوهَا عَمَّا يُرِيدُ الْإِضْرَارَ بِهَا فِي وَقْتٍ مِنَ الْأَوْقَاتِ فَإِذَا حَانَ وَقْتُ لِحَصَادِ أَنْضِيَّتِ فِي رِعَابَتِهَا مَطَالِبَا الاجْتِهَادِ مَطَالِعًا الدِّيُونَ حَالًا فَحَالًا مَا يَحْدُثُ مِنَ الْأَسْبَابِ لِيُرْسَمَ فِي الْجَوَابِ مَا احْتَذِيهِ فَاغْلَبَ بِهِ فِي سَمِيعِ الْأَبْوَابِ ۞

« Réponse. Votre lettre, bornée à la mention de la mensuration et de l'estimation, ainsi qu'à la recommandation d'éviter toute insuffisance dans les efforts et les dispositions à y apporter, m'est parvenue. Je l'ai reçue avec l'intention de m'y conformer, en y prodiguant mes efforts et mes capacités. Je me suis empressé de me rendre, avec la mensuration, dans la région, appliquant cette mensuration dans les villages proches et éloignés, sans qu'il s'y passe de dommage ni de déviation de la ligne droite, ni qu'il s'y rencontre d'excédent ni d'estimation à vue; j'ai préposé à la garde des moissons sur pied des hommes de toute confiance et fidélité, pour les protéger contre ceux qui voudraient leur nuire à un moment quelconque. Lorsque est venu le temps de la moisson, j'ai exténué, pour les observer, les montures de l'effort, en informant l'administration, de temps en temps, des causes qui se produisent. [Je

ghrébin; notre texte prouve qu'il n'est pas dialectal, mais arabe commun. Il y a en outre à faire remarquer, entre le singulier et le pluriel de صَيَّار, une confusion des racines *çwr* et *çyr*.

dis cela] pour que, dans ma réponse, soit tracée ma ligne de conduite, selon laquelle je me comporterai en toute manière.»

الباب الثالث والثلاثون في الافتتاح بالخراج وبخله بأرفق العلاج

كتابي أطال الله بقاء الشيخ ونعم الله تعالى على موفوره وعوائده لى مشكورة وللحمد لله ولا يخفى عليه أن أهم ما يعنى بتوفيره واستعرازه وأجدر ما يعنى المقدره فى تميمه واستكثاره للخراج الذى هو قوام الدين المتين وبه ثبات المسلمين اجمعين ولما توكدت الثقة بمكائفته ومظاهرتة والاستنامة الى مسانده وموازته رأيت ان يفتح به على اسم الله وعونه على السنن الجارية فى السنين الخالمة رفقا بمن يؤديه واسطاً للمعدلة فى من يليه من كافة الرعية فى تلك الناحية وتحصيل ما عسى ان يجيبه فى قبض للجهاذة الثقة الامناء الكفاة من غير مساحة فى ذلك ولا تحاباة فليمتثل ما مثلته له منتهياً اليه مقدماً الأمر فيه معتمداً عليه ان شاء الله

CHAPITRE XXXIII.

SUR LE COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS DE L'IMPÔT FONCIER,
ET LE REFUS DE LE PAYER, PAR LE TRAITEMENT LE PLUS DOUX.

« *Ma lettre.* Que Dieu prolonge la vie du Chéikh et lui concède des grâces abondantes et des profits, pour sa conduite louable! Louange à Dieu! Il n'ignore pas que la plus importante des choses qui aident à le rendre abondant et glorieux, et la plus digne de ce qui remplit son pouvoir pour lui faire rendre des fruits et le multiplier, c'est l'impôt foncier, qui est le soutien de la ferme religion et sur lequel repose la solidité de

tous les musulmans; et comme a été confirmée la confiance dans sa densité et son aide, ainsi que l'assurance tranquille dans son appui et son assistance, il m'a paru bon qu'il soit ouvert, au nom de Dieu et avec son aide, selon les coutumes établies dans les années écoulées; en pratiquant la douceur à l'égard de ceux qui le payeront, et en le considérant comme un intermédiaire pour l'équité parmi ceux de tous les sujets qui en seront chargés dans cette contrée. C'est un produit qui doit forcément rentrer dans les caisses de percepteurs dignes de confiance et capables, sans indulgence, ni prédilection. Qu'il se conforme à ce que je lui ai prescrit, de manière à l'achever et à exécuter les ordres donnés, justifiant la confiance mise en lui, s'il plaît à Dieu!»

الجواب خادم المجلس افتتح في الضياع الموكول أمرها إليه بالخراج مستخلصاً ما ثبت باسم المؤدين من أربابه بأرفق العلاج والاستخراج أخذاً في بحيله طريقة جامعة بين العنف واللين مبدئياً في جباته آثار النصح المبين وأزجوا أنه يُصحح ذلك في الخزانة مكتسباً بتعميد الأمر فيه ابلغ المكانة

«Réponse. Le serviteur du conseil a procédé à l'ouverture, dans les villages qu'il est chargé d'administrer, des opérations de la perception de l'impôt foncier, en poursuivant la rentrée de l'impôt selon le montant inscrit au nom des contribuables par les moyens les plus doux, en adoptant, à l'égard des récalcitrants, un moyen participant à la fois de la sévérité et de la douceur, et en montrant, dans la perception, l'effet des conseils éclairés. J'espère que cela sera vérifié dans le trésor, en acquérant, par la rapidité de l'ordre qui sera donné à cet effet, la position la plus efficace.»

الباب الخامس والأربعون فيما يكتب على المعاملين من الخطوط

والرقوم على ما جرى به معهود الرسوم

اعلم أن الصدقة والافتتاح بالصدقة أولى لأنها أعلى ما يتقرب به العبد إلى المولى قال تعالى خذ من أموالهم صدقة تطهرهم وتزكّيهم بها وقال النبي صلعم الصدقة تطفي غضب الرب كما يطفي الماء النار،

فإذا أردت ذلك فاكتب، فلان للبخاز أيدده الله يخرج إلى سبعة نفر من الفقراء تقرّباً إلى الله من الخبز الخشكارد لكل واحد منهم منون إن أربعة عشر منا

شاء الله وكتب بتاريخ كذا،

فإن كان راتب الدار فاكتب سعد للبخاز يُطلق لراتب الخاصة بتاريخ يوم الأحد غرة شهر كذا الخبز الخواري الخشكارد فإن ذلك يجرى له في عاماً ثلثاً منا سبعة منا

الحساب إن شاء الله

CHAPITRE XLV.

LETTRES ET BILLETS ADRESSÉS À DES HOMMES D'AFFAIRES,

SUIVANT LES FORMULES HABITUELLES.

« Sache que l'aumône, et commencer par l'aumône, est préférable: parce que c'est le moyen le plus haut que possède l'esclave (l'homme) pour s'élever jusqu'au maître (Dieu). Celui-ci a dit: « Prélève sur leurs biens une aumône, par laquelle tu les purifieras et tu les justifieras ⁽¹⁾. »

« Le prophète a dit: « L'aumône éteint la colère du Seigneur, comme l'eau éteint le feu ⁽²⁾. »

(1) Qor., ix, 104.

(2) Voir deux *hadith* dont le commencement est le même, dans 'ABD-ER-RA'OUF EL-MANOÛFI, *Konoûz ed-daqa'iq*, p. 34 et 83.

« Si vous voulez que cela se passe ainsi, écrivez: Un tel boulanger (que Dieu l'assiste!), distribuera à sept pauvres, pour se rapprocher de Dieu, quatorze mines de pain appelé *khochk-ârd*⁽¹⁾, à raison de deux mines pour chaque pauvre, s'il plaît à Dieu! Écrit à telle date.

« Si c'est pour l'entretien habituel de la maison, écrivez sous la forme suivante: Que Sa'd le boulanger délivre, pour l'entretien de la garde particulière, à la date du dimanche, premier jour de tel mois: Pain (en général), espèce dite *khowârî*⁽²⁾, trois mines; espèce dite *khochk-ârd*, sept mines. Cela sera porté en compte, s'il plaît à Dieu. »

وان كان رواتب الدور وجرايات الحاشية فاكتب، ليطلق الخباز لرواتب
الدور وجرايات الحاشية بتاريخ غرة شهر كذا يوم كذا

الرواتب

الحواري الشكارد

عشر أمناء سنة وعشرين مناً

الدار الخاصة

الحواري الشكارد

خمس أمناء خمسة عشر مناً

دار الاولاد

الحواري الشكارد [د]

خمس أمناء كذا مناً

⁽¹⁾ *Khochkârd* (persan *khochk-ârd* «farine sèche»), forme complète du mot attesté sous les formes *خَشَكَرْ* «farina furfuribus commista, furfuraceus panis» dans Golius, reproduit par Freytag; le *Ferhèng-i Cho'ou'ri*, cité par Meninski, donne *خَشَكَرْ* et *خَشَكَ آرْد*; cette dernière forme citée par Dozy, *Supplément*, I, 373.

⁽²⁾ Ms. الحواري, le pain [aisément] comestible, du persan *khor-* (anciennement *khwar-*) «manger».

الجرابات للشكار [د] كذا مناً
 الفَراشون عن نفسين كذا مناً ، البواب كذا ، الخراس كذا ، الغلمان
 عن ثلاثة أنفس كذا مناً ، الشاكرية عن خمسة نفر كذا ، الخواجى كذا
 مناً ، وليعتمد العلامة فيه ليقع الاحتساب بذلك ان شاء الله

« Si c'est [pour] l'entretien des maisons et la nourriture des domestiques, écrivez : Que le boulanger délivre, pour l'entretien et la nourriture des domestiques, à la date du premier de tel mois, tel jour :

« Entretien, pain dit *khowâri* : 10 mines; pain dit *khochk-ârd* : 26 mines.

« Maison particulière, pain dit *khowâri* : 5 mines; pain dit *khochk-ârd* : 15 mines.

« Maison des enfants, pain dit *khowâri* : 5 mines; pain dit *khochk-ârd* : tant de mines.

« Nourriture des domestiques, pain dit *khochk-ârd* : tant de mines.

« Valets de chambre, pour deux personnes : tant de mines.
 — Portier : tant. — Gardiens : tant. — Esclaves, pour trois personnes : tant de mines. — Mercenaires, pour cinq personnes : tant. — Préposé aux provisions et à la garde-robe : tant de mines.

« Que le savant [chargé de tenir la comptabilité] s'appuie sur ce papier pour établir ses comptes, s'il plaît à Dieu! »

الباب السادس والخمسون في العقود الديوانية بالألفاظ الكتابية
 كتاب ضمان ضيعة ، هذا كتاب الأمير فلان كتبه له فلان وأقر له
 بجميع ما فيه على ما سُمي فيه ووصف واشهد على نفسه طائعاً غير

مُكْرَهٌ وَلَا يُجْبَرُ فِي صِحَّةٍ مِنْ عَقْلِهِ وَبَدَنِهِ وَجَوَازٍ أَمْرٌ لَهُ وَعَلَيْهِ وَذَلِكَ فِي شَهْرِ كَذَا مِنْ سَنَةِ كَذَا إِنْ سَأَلْتِكَ وَرَغِبْتُ إِلَيْكَ مَسْئَلَةً طَوَّعَ وَاخْتَارَ وَرَغِبَةً وَإِنْ ثَارَ أَنْ تَضْمَنْنِي بِجَمِيعِ الِارْتِفَاعَاتِ الشَّتْوِيَّةِ وَالصِّيْفِيَّةِ وَغَيْرِ الْخَرَجِ وَالْحَقُوقِ وَالْمَعَامَلَاتِ وَأَبْوَابِ الْمَالِ وَسَائِرِ الرُّسُومِ بِقَرِيْبَةِ كَذَا الَّتِي هِيَ مِنْ رِسْتَاقِ كَذَا مِنْ كُورَةِ كَذَا سَنَةً وَاحِدَةً مَتَوَالِيَةَ الْآيَّامِ مَتَوَالِيَةَ الشُّهُورِ وَالْأَعْوَامِ أَوَّلُهَا ابْتِدَاءُ عِلَّةٍ مَعَامَلَةٍ سَنَةِ كَذَا وَآخِرُهَا انْقِضَاءُهَا بِمَا بَدَلْتَهُ لَكَ وَوَأَفَقْتِكَ عَلَيْهِ وَمَبْلَغِهِ مِنَ الْخِنِطَةِ الْجَيِّدَةِ الصَّافِيَةِ التَّقِيَّةِ بَجَرِيْبِ النَّاحِيَةِ أَلْفٍ وَاحِدًا وَمِائَةً وَاحِدَةً وَخَمْسُونَ جَرِيْبًا وَمِنْ الشَّعِيْرِ الْجَيِّدِ الصَّافِيِ النَّقِيِّ بِذَلِكَ الْجَرِيْبِ أَلْفٍ جَرِيْبٍ وَمِنْ الْعَيْنِ السُّلْطَانِيَّةِ مِائَةً دِينَارٍ عَلَيَّ أَنْ أَنْصَرَّ فِيهَا وَأَقُومَ بِعِمَارَتِهَا وَزَّرَاعَتِهَا وَأَدْبَرُهَا بِنَفْسِي وَاصْحَابِي وَمَنْ يَنْوُبُ فِيهَا مِنْ بَنِي وَأَزْرَعَهَا بِمَا أَرَاهُ صَوَابًا مِنْ أَنْوَاعِ الْعَلَاتِ وَالْحَلْفِ إِلَى أَنْ تَنْقُضِي مُدَّةَ ضِمَانِي وَعَلَيَّ أَنْ أُؤَفِّرَ هَذَا الْمَالَ عَلَيْكَ تَامًّا وَافِيًّا مِنْ غَيْرِ عِلَّةٍ وَلَا حِجَّةٍ وَلَا دَعْوَى وَلَا طَلِبَةٍ بُوْجِهِي مِنَ الْوُجُوْهِ وَسَبَبٍ مِنَ الْأَسْبَابِ وَعَلَيَّ أَنْ أَجْرِيَ الْاِكْرَةَ وَالْمَعَامَلِيْنَ بِهَا عَلَيَّ الرُّسُومِ الْمَعْرُوفَةِ وَالْقَوَانِيْنَ الْمَعْهُودَةَ لَا أُغَيِّرُ رِسْمًا وَلَا أُبَدِّلُ سُنَّةً وَلَا أَنْقُضُ شَرْطًا وَعَلَيَّ أَنْ أَرْدَ هَذِهِ الضَّيْعَةَ عِنْدَ انْقِضَاءِ تِلْكَ الْمُدَّةِ عَامِرَةً أَهْلَةً بِاِكْرَتِهَا وَعَوَامِلِهَا وَمَوَاشِيْهَا وَعَلَيَّ أَنْ لَا تَقْبَلِ أَنْتِ فِيهِ زِيَادَةً زَائِدَةً وَلَا بَدْلًا بِاِدْلٍ فَأُجِبْتَنِي إِلَى مَا سَأَلْتِكَ وَرَغِبْتُ فِيهِ إِلَيْكَ وَضَمَنْتَنِي مَلِكِ الضَّيْعَةِ بِمَا بَدَلْتَهُ فِيهَا مِنَ الضَّمَانِ الْمَذْكُورِ هَذِهِ السَّنَةِ عَلَيَّ الشَّرَاطِطِ الْمَبْيَّنَةِ وَصَارَتْ فِي يَدِي وَتَصَرَّقِي بِحَقِّ هَذَا الضَّمَانِ وَشَرْطِهِ وَمَعْجُوبٍ مَا عَقَدْتَهُ عَلَيَّ نَفْسِي وَأَشْهَدْتُ عَلَيْهَا بِهِ وَذَلِكَ فِي الْوَقْتِ الْمَوْزُوعِ صَدَرَ هَذَا الْكِتَابِ ٥

CHAPITRE LVI.

CONTRATS ADMINISTRATIFS, EN LANGAGE DE BUREAU.

« Contrat pour la délégation de la perception des produits d'un village. Ceci est l'écrit de l'émir un tel, rédigé pour lui par un tel, dans lequel celui-ci reconnaît la totalité de ce qui y est porté, aux conditions énumérées et selon la description indiquée, en présence de témoins instrumentaires à sa charge. [Il l'a établi] de bonne volonté, sans y être contraint ni forcé, dans la jouissance de sa pleine raison et de sa santé corporelle, ayant le pouvoir de contracter en sa faveur et à son détriment; et cela, tel mois de telle année.

« Je t'ai demandé et ai désiré de toi, de bonne volonté et jouissant de mon libre arbitre, le désirant et le préférant, que tu me délègues la perception de tous les revenus d'hiver et d'été, sans compter l'impôt foncier, les droits, les transactions, les diverses sources de fortune, et les autres droits d'usage, dans tel village, dépendant de tel canton, telle province, pour une seule année, sans interruption dans le cours des jours, des mois et des ans, à commencer du début de la récolte pour l'exercice de telle année, pour finir à l'expiration de cette même année; moyennant ce dont je t'ai fait donation et sur lequel nous sommes tombés d'accord; le montant en étant de mille cent cinquante *djérib*⁽¹⁾ de froment excellent, pur et propre, selon le *djérib* de la région, mille *djérib* d'orge excellente, pure et propre, selon le même *djérib*; et cent dinars de la monnaie impériale.

« Cela, à la condition que j'en jouisse, et que je m'occupe de cultiver la région et de la rendre florissante, de l'administrer

(1) Sur la valeur de cette mesure de capacité, qui a varié suivant les pays, voir H. SAUVAIRE, *Numismatique et métrologie musulmanes*, dans le *Journal asiatique*, VIII^e série, t. VII, 1886, p. 158.

en personne et par le moyen de mes compagnons, ainsi que de ceux que je substituerai à ma place; je l'ensemencerais de ce que je jugerai convenable, de toute espèce de graminées alimentaires (*ghallât*) et de sparte (*halaf*), jusqu'à l'expiration de la durée de ma caution. Je prends à ma charge de faire fructifier cette fortune pour vous, d'une manière complète et entière, sans rechercher de prétextes, d'arguments, de chicanes ni de réclamations d'une manière quelconque ni pour aucun motif; j'y ferai travailler les agriculteurs et les manouvriers selon les règles connues et les règlements habituels, sans rien changer aux règles ni aux coutumes, sans rompre aucune condition.

« A l'expiration du délai, je restituerai ce village florissant et peuplé, avec ses agriculteurs, ses manouvriers, son cheptel. Vous n'accepterez pas, à mon détriment, de surenchérisseur ni de plus offrant. Vous avez répondu affirmativement à ma demande et à mon désir, et vous m'avez garanti la propriété de ce village moyennant la caution offerte par moi pour cette année, selon les conditions énumérées ci-dessus. En vertu de cet acte de caution et de ses conditions, ce village est entre mes mains et dans ma possession, conformément aux clauses que j'ai acceptées à ma charge, en présence de témoins. Fait à la date indiquée en haut du présent acte ».